RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01217
Numéro SIREN : 801 888 421
Nom ou dénomination : ABEEWAY

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt 1392

ABEEWAY
Société par Actions Simplifiée au capital de 217.337 euros
Siège social : Immeuble Aristote, Sophia Antipolis, 2000 route des Lucioles – 06410 Biot
801 888 421 RCS Antibes
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 7 JUILLET 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
LE SEPT JUILLET,

La Société ACTILITY,
Société anonyme dont le Siège social est situé 4 rue Ampère — 22300 Lannion,
Immatriculée sous le numéro 522 305 473 R.C.S. Saint-Brieuc,
Représentée par Monsieur Olivier HERSENT, son Président-Directeur Général,

Associée unique de la Société, en sa qualité de propriétaire des 217.337 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, composant la totalité du capital social d'un montant de 217.337 euros,

a pris, sur l'ordre du jour suivant :

- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour formalités.

les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
Reconstitution des capitaux propres

L'Associée unique constate que les capitaux propres, tels qu'ils ressortent du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se trouvent reconstitués à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié du capital social et donne mandat au Président de faire procéder à l'inscription modificative correspondante auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

DEUXIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder à toutes les formalités légalement requises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par Monsieur Olivier HERSENT, en sa qualité de représentant légal de l'Associée unique et du Président.

[*Signature en page suivante*]



ACTILITY
Représentée par Monsieur Olivier HERSENT